

ORIENTATIONS ASSOCIATIVES - GROUPE de TRAVAIL

« UNITÉS D'ENSEIGNEMENT »

Le 2 avril 2015 de 17h30 à 19h45 dans les locaux du siège à Château-Arnoux

Mme Nicod-Blanc, administrateur à l'APA JH04, présente l'association, ses valeurs et les orientations associatives de l'APA JH04 à travers le document, ci-joint.

Elle précise que le projet de vie doit être rédigé le plus précisément possible afin de permettre à la MDPH d'établir du mieux possible le dossier de compensation.

Elle rappelle que la compensation doit être individuelle mais il serait souhaitable, qu'à terme, elle devienne aussi collective.

Pour que l'inclusion soit possible, il faut que l'affiliation soit progressive. C'est à la société de s'adapter.

Elle rappelle qu'après les travaux des 4 groupes de travail, un Comité de pilotage se réunira afin de proposer des suites à donner aux consultations dans le cadre des orientations qui s'inscriront dans le Cpom pour 5 ans qui doit être signé en juillet 2015.

Le Pôle expérimental des Lavandes (sur le département des Hautes Alpes) est également dans cette réflexion, puisqu'une unité d'enseignement externalisée doit s'ouvrir dans une école de Laragne pour la rentrée scolaire 2016. M. Lefevre (directeur par intérim) nous présente les travaux en cours, à savoir une commande très souple sans contrainte de temps ni de moyens...

L'internat de l'établissement accompagne 26 enfants mais il n'est bien sûr pas envisageable, dans un premier temps, que ces enfants soient tous en inclusion dans un même établissement scolaire. Il ne faut pas créer une classe qui les réunirait tous et qui accentuerait d'autant l'exclusion de ces jeunes.

L'étude est, pour l'instant, réalisée pour l'inclusion dans un seul établissement scolaire du 1er degré. Les différents besoins pédagogiques, les soins, les temps d'inclusion, les transports... sont d'autant d'éléments à prendre en compte. Ce travail doit se faire en collaboration avec la conseillère pédagogique de l'inspecteur ASH.

Mme Nicod-Blanc s'interroge sur le fait que ce projet ne concerne qu'une seule école. Pourquoi ne pas généraliser cette ouverture ? Il lui semble qu'on est à mi-chemin de ce que les usagers attendent ; les familles ont besoin de plus de réactivité, d'adaptation avec un accompagnement personnalisé. Il faut qu'il y est une volonté de pratiques inclusives pour des enfants à besoins particuliers avec de l'enseignement adaptée et des collaborations. Le CPOM doit s'écrire année après année avec une progression dans ce sens. Il faut être dans l'application du droit commun. Il faut que la société change de regard.

M. Lefèvre précise que la ville de Laragne a été choisie car elle est la plus proche de l'internat des Lavandes.

Mme Ferrandi se pose la question sur le mode de collaboration qu'il serait possible de mettre en place ? Comment faire pour que chacun trouve sa place ? Il faut de la complémentarité et du partage d'expérience au service des enfants et des familles.

Mme Brovelli, directrice de la MDPH, demande si certains enfants de l'IME La Durance ont un temps en école. M. Quenehen répond qu'il n'y en a aucun. L'école est faite uniquement en interne.

M. Kalfous, directeur de l'ITEP, informe que sur les 24 enfants de l'ITEP, seuls 5 sont en inclusion, à temps plein ou modulé (SEGPA)

Il est difficile de les scolariser car lorsqu'ils arrivent à l'ITEP, ils sont déjà déscolarisés depuis longtemps et ont une mauvaise image de l'école. L'ITEP fait un gros travail pour aider les jeunes à acquérir une posture d'élève. Il faut absolument que les enfants gardent un contact avec l'école et qu'il n'y ait pas de déscolarisation totale et qu'ils restent scolarisés dans leur école de référence ; l'inclusion est à travailler avec les enseignants.

Bien souvent il y a un gros écart entre l'âge de l'enfant et le niveau scolaire.

Pour les adolescents la scolarisation est très compliquée et la mise en place de stages professionnels a été la meilleure réponse à apporter. Il y a un taux de réussite conséquent et les adolescents sont satisfaits.

L'ITEP étant situé à proximité de Digne, les enfants sont exclusivement en inclusion dans des établissements scolaires de Digne (si c'est bénéfique pour certains, d'autres le vivent très mal car il y a une rupture de parcours en changeant d'école (plus de repères, plus de copains...). De plus, cela fait peser sur le bassin Dignois l'inclusion de jeunes qui n'en relèvent pas du fait de leur domiciliation.

Mme Nicod-Blanc rappelle qu'il y a un gros travail éducatif et d'adaptation à engager.

Il y a une rupture dans les petits villages car la réponse médico-sociale est concentrée sur les plus grosses communes, telles que Digne, Manosque, Château. Il y a un risque de rupture pour l'enfant et la famille.

Pour la plupart, les enfants ne sont pas inscrits dans leurs écoles, ils sont directement dirigés vers les milieux protégés, d'où une rupture avec le village, les amis, rupture qui peut être violente car non choisie par les familles. Elle alerte sur le fait que le mot "placement" est écrit à trois reprises dans le projet d'établissement de l'IME. Il est urgent de partager les expériences de chacun, de croiser les regards avec les professionnels des écoles, mais aussi avec tous les services et associations. Il est relevé que les enfants avec autisme apprennent car ils sont avec d'autres enfants dans l'école ordinaire. Il faut être dans la reliance. Le projet de vie pose des principes forts et des pas ont été franchis ; la prochaine étape est qu'il y est plus d'inclusion pour les jeunes de l'IME.

Mme Brovelli souligne que depuis 2005, il y a eu un gros travail d'accompli. On laisse la parole aux familles, ils ont la possibilité de demander ce qu'ils veulent, d'exprimer ce qu'ils attendent de l'accompagnement médico-social. Leur point de vue est entendu et pris en compte. Le dispositif ITEP est mis en place, et ça devrait suivre pour les IME.

En fonction des difficultés de l'enfant, on peut évaluer si l'inclusion en milieu ordinaire est possible ou pas. Il faut qu'il y ait une cohérence avec les autres enfants.

Des « Groupes Opérationnels de Synthèse » ont été mis en place pour les situations pour lesquelles il n'y aura pas de solution. Les dossiers soient revus régulièrement.

Mme Nicod-Blanc rappelle que le niveau d'acquisition pour les enfants handicapés est différent. On cherche l'autonomie sur la lecture et le calcul. Les choses sont plus difficiles pour eux et la liaison école/collège est très importante. Les classes devraient être multi âges, multi compétences, multi niveaux à partir d'un projet plus large. Pourquoi pas envisager une journée et demie à l'école du village avec un professionnel du médico-social qui se déplace (UE mobile) ?

Mme Benomar, inspectrice ASH, intervient pour préciser que cette expérience existe déjà via le Sessad et les Rased, qui sont mobiles sur tout le département.

Les moyens mis à disposition pour les écoles sont mis en place à partir d'un besoin repéré. Pour que l'enfant puisse être accueilli dans l'école de proximité, il faut partir du PPS ; il faut que l'on réunisse tous les partenaires afin d'échanger, de coordonner et d'acter des décisions pour qu'elles s'imposent à tous.

Les enfants devraient tous être inscrits à l'école, c'est la loi, et à partir de là, une convention pour l'accompagnement de l'élève peut être prévue. Les écoles doivent prévoir l'accueil de TOUS les enfants ; le projet de l'école doit être inscrit dans ce sens.

Il faut former les enseignants à l'accueil des enfants à besoins particuliers ; il ne doit pas avoir d'exclusion mais différents projets d'école qui mettent en oeuvre les compensations.

Mme Nicod-Blanc rappelle l'importance de la compensation individuelle mais aussi celle collective. Il faut changer les regards.

Mme Benomar est d'accord sur ce point, un enfant handicapé est riche d'enseignement mais comment l'accueillir de la meilleure façon qu'il soit ?

M. Quenehen, directeur de l'IME, intervient pour souligner l'importance du partenariat avec l'éducation nationale. Quelle est leur position sur l'idée d'externaliser une unité d'enseignement dans le 04 ?

M. Bonnaventure, enseignant au Sessad, intervient pour rappeler que la déficience visuelle est oubliée. Il n'y a pas d'établissement spécialisé et les moyens techniques sont réduits, alors qu'il faut pouvoir répondre à tous les types de handicap.

Mme Benomar souhaiterait que les besoins, les projets soient clairement définis afin d'envisager la manière et les lieux où l'on pourrait envisager cette expérience. Pour cela les projets pédagogiques sont un point d'appui.

Mme Brovelli rappelle que l'étude des listes d'attente peut aider à faire un « focus » sur les dispositifs et orientations à prévoir. Il faut permettre plus de souplesse au niveau de la notification (notion de dispositif).

Ce sont les listes d'attente pour le Sessad qui sont les plus longues.

Pour l'IME, 23 enfants sont en attente alors qu'en parallèle, dans les 2 IME du 04, il y en a qui ont plus de 18 ans. On ne peut, certes, pas les « mettre dehors » mais le fait qu'il n'y ait pas de solution pour eux bloque la situation.

Mme Benomar déplore l'absence de l'ARS à cette réunion.

Mme Brovelli rappelle qu'avec le PRIAC, l'ARS est elle aussi « bloquée » jusqu'en 2017.

M. Quenehen rappelle que si les adolescents bénéficient des CLIS, qui apportent déjà une première aide, pour les plus petits il manque des moyens.

Mme Benomar est d'accord. Il faut le projet pédagogique avec un cadre et une convention. Pour information, elle rappelle qu'une nouvelle CLIS ouvrira à la rentrée prochaine.

Mme Ferrandi souligne que bien des difficultés pourraient être épargnées sans les lourdeurs administratives. Il faut que les professionnels puissent adapter les soins en fonction des besoins de l'enfant qui évolue. Et pour permettre cette réactivité, il faut qu'il y ait plus de souplesse.

La double notification (Etablissement + Sessad) est une opportunité. Les besoins de l'enfant et son projet pédagogique sont travaillés en partenariat.

Il faut que l'enfant soit inscrit à l'école et si cette souplesse est rendue possible, alors on pourra mieux réfléchir aux Unités d'Enseignement.

Mme Nicod-Blanc rappelle l'importance de la mutualisation des moyens à l'APAJH. Elle rappelle également qu'il faut travailler l'insertion professionnelle avec des ateliers, des stages.

Les stages que les adolescents de l'ITEP font (mécanique, espaces verts...) ont permis la création d'un réseau d'entreprises. M. Kalfous explique que les conventions sont mises en place avec une évaluation finale en fin de stage et les entreprises sont contentes.

M. Kalfous explique que le fait que l'ITEP soit une petite structure est un atout pour aller dans le sens de l'inclusion ; selon lui il vaut mieux disposer de petites unités plutôt que d'en avoir une seule avec beaucoup de jeunes à gérer sur un même lieu.

C'est la raison pour laquelle il est important de revoir la territorialisation.

Mme Benomar rappelle que, dès le départ, au moment de la mise en place du PPS, il peut être prévu des temps d'IME et de Sessad, et du coup la double notification s'impose.

Mme Brovelli rappelle que pour modifier la notification, il faut un certificat médical de moins de 3 mois. Pour mémoire, elle rappelle que sur les 500 notifications de l'année dernière, 50 ont eu une double notification. Elle est d'accord sur le fait qu'il faille alléger les procédures, éviter les complexifications administratives inutiles pour être au plus près des besoins de l'enfant. Elle précise qu'il n'y a pas de frein à la double notification.

Mme Auxemery explique que sur le Pôle Expérimental des Lavandes, la double notification n'a pas permis de diminuer les listes d'attente. Et même s'il existe encore des problèmes d'accueil dans les écoles, l'inclusion y est meilleure.

Mme Ferrandi souligne que la double notification après le PPS permet d'éviter les ruptures. Plus on arrivera à ouvrir nos établissements et à diversifier les modalités d'accueil, mieux on arrivera à ajuster les réponses aux besoins, et ainsi à diminuer les listes d'attente.

M. Nicolas rappelle les contraintes auxquelles sont confrontées les écoles rurales. Le département est vaste et il faut l'égalité de traitement pour tous les enfants : il ne faut pas négliger les coins reculés du département. Ce qui implique une bonne coordination des professionnels mais aussi plus de moyens pour les enseignants.

Mme Benomar explique qu'un vrai travail a été engagé sur l'inclusion. Le travail en équipe est une force. C'est à l'enseignant référant de convoquer l'équipe de suivi de la scolarisation pour évaluer la situation.

Un Projet d'Accompagnement Pédagogique, pour les enfants avec troubles des apprentissages (DYS), va se mettre en place afin de permettre des échanges avec tous les professionnels pour les accueillir dans le droit commun. Il doit prévoir des adaptations pédagogiques comme de l'enseignement coopératif entre pairs ou des consignes formulées différemment. La circulaire faisant état de ce PAP vient de paraître et toutes les écoles doivent le mettre en place.

M. Nicolas souligne l'importance des équipes pluridisciplinaires du Sessad qui aident les enseignants et permettent une bonne articulation.

Mme Nicod-Blanc intervient pour témoigner de la lourdeur pour une famille de devoir refaire le bilan à chaque changement de partenaire. Il faut absolument penser « continuité de l'accompagnement ». Tous les 2 ans il faut tout réécrire et c'est très lourd.

Mme Cappechi, responsable du pôle jeunes à la MDPH, rappelle que ces moments sont effectivement lourds mais sont aussi importants car ils permettent de faire le point sur l'évolution de la situation, de voir si les familles, si l'enfant a besoin ou a droit à autre chose. C'est un moment d'échanges intéressants.

Bien souvent ce sont les familles qui ont le plus de difficultés qui demandent le moins d'aide, et ce, par méconnaissance.

Mme Cappechi s'interroge sur la classe externalisée à Château-Arnoux. Est-ce toujours d'actualité ?

De ce point de vue, il est noté l'importance de permettre à un enfant d'être avec les autres ; on a une marge de progrès avec le milieu ordinaire.

M. Quenehen explique qu'il faut préalablement analyser les besoins. Aujourd'hui les besoins semblent plus ciblés sur l'école primaire.

Il faut que les professionnels se rendent dans les écoles pour informer et former les enseignants qui doivent inclure les enfants handicapés. Il faut travailler auprès et avec les enseignants.

La prévention est primordiale. Les enseignants donnent « l'alerte » et le PPS réalisé en amont facilite la prise en charge.

Il faut de la prévention et du partenariat.

Mme Benomar est consciente du travail qu'il faut réaliser avec les écoles primaires et secondaires. Elle se dit favorable des formations conjointes EN / Médico-social / ASH (Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés), avec une visite et une présentation de l'IME. Le rôle des enseignants référents est là aussi essentiel.

C'est au chef d'établissement d'avoir le réflexe mais il faut qu'il sache vers qui se tourner.

Mme Brovelli rappelle alors l'importance de la coordination entre les institutions pour que le lien puisse se faire.

Mme Ferrandi s'interroge sur l'articulation de tous les bilans dressés par la MDPH d'un côté, le PPS de l'autre, les évaluations et divers bilans du côté médico-social et aussi sanitaire... il semble difficile de tout combiner.

Mme Cappechi, rappelle que le Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco) permet cette analyse.

Mme Brovelli rappelle que le bilan d'accompagnement est obligatoire pour renouveler la notification. Si les différents services sont bien coordonnés et que la communication passe bien, le travail en est facilité.

Mme Cappechi souligne que toutes les familles en sont informées.

M. Bonnaventure revient sur l'Unité d'Enseignement pour savoir si des fiches de poste ont été réalisées.

Mme Brovelli l'informe qu'une Convention est en cours de rédaction afin de définir clairement l'UE. C'est aux enseignants présents dans les établissements APAJH de définir également la mise en place du projet pédagogique. Ce sont les professionnels les mieux placés.

Mme Bénomar rappelle que les UE relèvent d'un plan académique : il y aura une convention pour l'APAJH mais les unités d'enseignement sont différentes, et il y aura un projet pédagogique pour chacune.

C'est un travail de partenariat et il n'y a aucun frein à sa mise en place.

M. Quenehen nous informe qu'il a sollicité son détachement et que son poste d'enseignant a été « réinjecté » dans une CLIS.

Mme Benomar souligne que le PAP ne doit engendrer aucune inquiétude, le poste d'enseignant au Sessad est maintenu. On demande aux professionnels du Sessad d'accompagner, non plus les enfants, mais les enseignants.

Mme Ferrandi remercie tous les participants de leur présence et rappelle l'intérêt de ces échanges. A la suite des différents groupes de travail, un Copil se tiendra le 21 avril prochain ; il est chargé de reprendre les travaux des différents groupes et de proposer des suites à donner dans l'objectif de répondre au mieux aux attentes des jeunes et de leurs familles.